

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Z. d' ALEXIS

Les langues en Valais (Suite)

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1904, tome 6, p.68-72

© Abbaye de Saint-Maurice 2010

Les langues en Valais ¹

(Suite.)

Le teuton que les Vibériens, d'après Tite-Live, parlaient du temps de la seconde guerre punique, parvint-il à se maintenir sous la domination romaine ? Ch.-Louis de Bons (*Dissertation sur les langues, etc.*) n'ose se prononcer ; le colonel Rilliet de Constant l'affirme : « Le Haut-Valais fut la demeure des Allemani ; ils conservèrent la langue germanique, tandis que les descendants des Helvétiens et des Burgondes, dans le Bas-Valais, adoptèrent l'idiome romand corrompu. » (*Une année de l'Histoire du Valais, p. XI*) J. Zimmerli, dans son ouvrage : *Die deutsch-französische Sprachgrenze in der Schweiz*, croit le contraire. D'après lui, la vallée du Rhône était primitivement romane jusqu'aux sources du fleuve, mais une immigration venant de l'oberland bernois ramena l'allemand d'Oberwald à Gampel, sous les derniers Carlovingiens.

En résumé, incertitude complète sur cette question.

Les invasions des Barbares brisèrent la puissance romaine sans détruire sa langue. C'est une loi à peu près constante que lorsqu'un peuple conquiert et assujettit un autre peuple, le plus civilisé des deux, qu'il soit le vainqueur ou le vaincu, impose sa langue au plus barbare. Toutefois, livrée à elle-même, ne se retrempant plus au dehors, la langue latine dut recevoir bien des mots germaniques, ainsi que des mots celtiques restés au fond des souvenirs. Je n'essayerai pas de suivre le bas-latin, le romain rustique dans les changements que les âges lui apportèrent. Il était trop irrégulier, trop abandonné à tous les hasards pour demeurer stationnaire. Une métamorphose

¹ Voir *Echos* de février.

totale lui était réservée. Après plusieurs siècles d'un progrès ou d'un changement, qu'il est plus facile de constater que d'expliquer, finiront par se constituer les différents patois que nous rencontrons aujourd'hui.

Quand ce changement fut-il accompli ? On ne saurait le dire d'une manière précise. On peut croire cependant que le latin fut parlé plus longtemps en Valais qu'ailleurs. Isolé dans le coin de terre qu'il habite plus persévéramment qu'aucun autre peuple, le Valaisan a conservé de tout temps ses mœurs, ses coutumes et son langage. Notons cette particularité : tandis que dans les autres parties de la Suisse romande, le français est employé, dès les XII^e et XIII^e siècles, dans les actes officiels privés, dans notre pays, actes et chartes sont écrits en bas-latin jusqu'au XV^e siècle et au-delà.

II

Le X^e, ou le XI^e siècle au plus tard, trouva le roman complètement installé sur les ruines du latin en Valais. La plus grande partie du diocèse de Sion ne connaissait pas d'autres langues. En effet, ce n'est ni à la Morges de Conthey, ni à Sierre, mais *au delà de Loèche qu'il faut chercher la limite des deux langues* pour la seconde moitié du Moyen-Age. Cette assertion surprendra quelques esprits, tant on les a habitués à regarder le Valais épiscopal comme une terre essentiellement allemande. Pourtant elle n'est point nouvelle : ses partisans, pour n'en citer que quelques uns, se nomment Tschudi, Ch.-Louis de Bons, J. R. Burckhardt, (Archiv. für Schweizergesch. IV), Hoppeler et Zimmerli. On peut dire que depuis les travaux de ce dernier savant, cette opinion a rallié la plupart des suffrages.

1. *Preuves ethnologiques.* — C'est le mérite de Zimmerli de les avoir mises en lumière. Ce sagace chercheur a

parcouru le Valais ; il a relevé tous les noms de familles, de localités, de terres que les documents et les plans de cadastre nous ont conservés. Jusqu'au XV^e siècle ces noms sont romands absolument pour les districts de Sion, Hérens, Sierre et Loèche. Ce n'est qu'à partir du XV^e siècle qu'on y trouve quelques noms de terre (Flurnamen) allemands ; on commence aussi à y rencontrer des noms de familles et de personnes en cette langue, rares encore au XV^e siècle, et augmentant à partir du XVI^e. Rien de semblable au-delà de Gampel. Tout ici indique qu'on foule un sol vraiment allemand ; à côte d'un petit nombre de noms romands, on en trouve qui sont d'une origine antérieure à l'immigration allemande, tous les autres sont germaniques. Comment expliquer ce fait, sinon en admettant que le *romand fût parlé jusqu'au XV^e siècle exclusivement de la Morge à la Lonza ?*

2. *Preuves historiques.* — Plusieurs monuments de la dernière moitié du XII^e siècle et de la première du XIII^e, font foi que l'Eglise de Sion était présidée par deux doyens ou archidiacres. Le doyen de Valère était l'archidiacre des Romands (*Decanus Romanorum*), celui de Sion, l'archidiacre des Allemands (*D. Theutonicorum*). La ville de Sion faisait partie du décanat des Romands. Or il est prouvé que le doyen de Valère avait le pas sur celui de Sion. Son ressort était donc plus considérable que le ressort de l'archidiacre des Allemands.

Du reste, le fait que dès le commencement et pendant près de 1000 ans, l'Eglise de Sion eut pour Métropole Moutier-en-Tarentaise, (puis Lyon et Vienne d'après J. Michel) qu'elle eut constamment à sa tête des évêques français de langue et d'origine, n'est-il pas une preuve de la prépondérance indiscutée de l'élément romand ? Encore ne sera-ce qu'à partir du milieu du XV^e siècle que le siège

épiscopal de Sion sera exclusivement occupé par des prélats allemands. ¹

La plupart des vicaires et officiaux des Evêques, les curés de la ville de Sion, les chanoines et bénéficiers de la Cathédrale venaient des diocèses de Lausanne ou de Genève. Les médecins, (appelés les physiciens) les apothicaires, les maîtres d'école et les notaires étaient aussi pour la plupart, ² Savoyards, Val-d'Aostains ou Vaudois. La noblesse du pays romand, qui vivait une grande partie de l'année à Sion, à la cour des Evêques, alors princes du Valais, ne contribuait pas peu à assurer l'hégémonie du romand.

M. Zimmerli, tout en admettant ces conclusions, ne croit pas qu'on puisse les déduire de ces faits. Voici pourquoi : « Du XII^e à la fin du XIV^e siècle, les ducs de Savoie exerçaient la plus grande influence dans le Valais épiscopal. Ils y possédaient le comté de Mörel, et les seigneurs les plus fiers leurs rendaient hommage. Ils influençaient l'élection des Evêques, qui recevaient d'eux l'investiture des droits temporels. Voilà comment le siège de Sion fut occupé par des nobles du Faucigny, de Vaud, de Genève, d'Aoste, et que la cour, le Chapitre et les vicaires épiscopaux furent, presque sans exception, romands ».

Nous reconnaissons pleinement cette influence *pendant*

¹ Rilliet de Constant, se plaçant à un autre point de vue, conclut aussi à la prépondérance du Bas-Valais sur le Haut au IX^e siècle : « Au IX^e siècle, le pays entier, qui plus tard devait se partager en dominateurs et en sujets, le Valais, disons-nous, fut réuni sous le sceptre paternel des rois de la Petite-Bourgogne. Il n'y avait alors ni Haut ni Bas-Valais, dans le sens que pendant trois siècles on a attaché à ces désignations ; il n'y avait aucune prédominance d'une partie sur l'autre. *La présomption du rang*, si elle pouvait s'établir par induction, appartenait à la partie inférieure de la grande vallée ; car là, fut fondé le royaume ; là, fut couronné le roi Rodolphe de Straetlingen, à St-Maurice en 888 ; là, étaient les seigneurs les plus riches. » (*Op. cit.* p. XIV., Introduction).

² L'élection appartenait au St-Siège. Cf. Boccard, p. 78.

les trois siècles mentionnés ; mais suffit-elle à expliquer seule tous les faits que nous avons indiqués à la suite de Ch.-Ls de Bons ? On ne les explique bien qu'en admettant que cette influence s'exerçait dans un pays romand. En tout cas, on ne peut nier que cela dut au moins singulièrement favoriser l'élément romand en Valais.

Au XIII^e siècle, nous trouvons un précieux document dont la valeur est reconnue par tous : le contrat passé entre le couvent des Dominicains français de Lausanne et le couvent allemand du même ordre, de Berne ; il a pour but de délimiter les territoires dans lesquels ces deux maisons religieuses peuvent exercer leur ministère. Le diocèse de Sion est adjugé en entier au couvent de Lausanne : « mais s'il arrivait que ce couvent n'eût point de frère « allemand, pour visiter *la partie allemande du diocèse de « Sion, de Loèche en haut*, les frères prêcheurs de Berne « peuvent la visiter, y recueillir les aumônes, avec la « permission toutefois du prieur du couvent de Lausanne, « lequel peut révoquer cette permission, dès qu'il aura « dans son couvent un religieux connaissant l'idiome « theutonique. » Ce contrat est de février 1273. (Apud Gremaud : Docum. relatifs à l'Histoire du Valais, II. p. 217)

D'après ce document, la langue allemande était parlée seulement à partir de Loèche, (*terra theutonica Sedunensis diocesis a Leuca superius exclusive*, etc.)

Peut-on voir dans ce texte la preuve que cette ville était française ? R. Hoppeler, un des savants qui ont le plus mérité du Valais, par leurs travaux historiques, l'affirme dans les *Blätter zur Walliser Gesch.* (V. I. p. 427).

(A suivre.)

Z. D'ALEXIS.